



FERME À LA TRAVERSE DE LA RIVIÈRE LA PAIX.

QUESTIONS et REPONSES PRATIQUES
supplémentaires aux renseignements déjà fournis
sur le district de la Rivière la Paix.

1.—*Combien y a-t-il de "homesteads" disponibles dans le district de la Rivière la Paix?*

REPONSE.—Le Gouvernement a cadastré 8,367 lots dans le district de la Rivière la Paix, et 7,150 dans le district de Grande Prairie. Outre ces lots, différentes équipes d'arpenteurs sillonnent en ce moment le district, pour en augmenter le nombre.

2.—*Où dois-je inscrire mon homestead?*

REPONSE.—Au bureau des Terres du Gouvernement Canadien à Grouard, Alta, Grande Prairie, Alta et à Shafstesbury, Alta.

3.—*Puis-je avoir gratuitement, plus de 160 acres?*

REPONSE.—Non, pas dans le district de la Rivière la Paix, attendu que le rendement des terres est plus que suffisant pour donner une honnête aisance à son propriétaire. Cependant, un père de famille qui a plusieurs garçons, majeurs de 18 ans, peut en faire réclamer par chacun de ses enfants au-dessus de 18 ans.

4.—*Le terrain est-il boisé ou en prairie?*

REPONSE.—Vous pouvez vous choisir une terre, partie en bois, partie en prairie.

5.—*Peut-on choisir son "homestead" soi-même, ou s'il faut accepter celui que l'Agent des Terres nous désigne?*

REPONSE.—Vous êtes complètement libre, de choisir votre concession vous-même, le Gouvernement ne se réserve que deux sections par township, pour fins scolaires. Il n'y a pas de terres réservées pour les chemins de fer ou pour la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le district de la Rivière la Paix.